

**Compte-rendu du Conseil d’administration**

**du 11 mars 2024**

*Présents*: Christophe ALBOUY, Dominique BILLARD, Jean-Noël BILLET, Christian GARES, Laurence LAGARRIGUE, Didier LASCOUMES, Marie-Josée MARTY, Dominique RUDELLE, Patrick SEGUY, François VIDAMANT, Cathy VIEILLEDENT, Marie-Claude VRANCKX.

1. **Validation des comptes financiers 2023 avant présentation à l’AG**

Christian Gares remercie d’abord Marie (vérificatrice des comptes) et Cathy pour leur aide efficace pendant ses absences.

Il présente le Compte de Trésorerie 2023, et explique toutes les lignes de ce bilan, tant pour le locatif que pour la partie bridge, recettes et dépenses. Il note que certaines recettes se sont étoffées (bar, parties libres, partenariats). On s’en félicite. De plus le contrat avec Groupama a été renégocié et un remboursement du trop perçu (856€) à ce titre et au titre de l’ancienne femme de ménage : c’est une bonne nouvelle.

Des questions sont posées, notamment sur le détail des charges liées à Immo de France, sur la part de chauffage, sur l’évolution par rapport à l’an dernier. Christian Gares explique que les détails n’ont pas encore été envoyés par Immo de France.

Pour Christophe Albouy, le déficit de la partie bridge est d’environ 4000€, mais un remboursement des charges Immo de France va intervenir en 2024 au titre de 2023, de l’ordre de 3000€. Le déficit du bridge n’est donc que de 1000€ environ.

Pour Dominique Billard, le bénéfice du Festival du 11 novembre pourrait permettre d’envisager de ne pas augmenter les droits de table des tournois de régularité, pourquoi pas en augmentant la participation des bridgeurs au Festival. François Vidamant propose de ne pas opposer les efforts pour équilibrer les comptes : il n’y a pas de concurrence entre tout ce qui concourt à aider l’association. Les droits de table du club, c’est fondamental, et il ne faudrait pas tout miser sur des éléments conjoncturels : une compétition au moment du Festival, une épidémie, une mauvaise météo peuvent remettre en cause la réussite du Festival. Cette remarque est soutenue par Marie-Claude Vranckx.

En conclusion, le compte présenté par Christian Gares est approuvé : des améliorations seront apportées (la ligne entretien local peut passer dans la rubrique « Coût du local », le détail des charges d’Immo de France peut être précisé d’ici l’AG…), mais sur le fond, tout le monde est d’accord.

1. **Préparation de l’Assemblée Générale**

L’Assemblée Générale aura lieu le lundi 22 avril. La convocation devrait être élaborée dans la semaine, affichée et envoyée par mail aux adhérents. Les 4 membres du CA démissionnaires sont : Didier Lascoumes, Patrick Séguy, François Vidamant et Marie-Claude Vranckx.

Plusieurs documents doivent être finalisés très vite : l’appel à candidature pour le CA, les procurations, les feuilles d’émargement…

1. **Studio endommagé : décision à prendre quant aux travaux et à l’avenir de ce studio**

Plusieurs démarches ont été effectuées depuis le dernier CA.

Cathy Vieilledent a consulté plusieurs agences pour avoir un avis sur la vente du studio en l’état : Orpi propose 30000€, Mon-aide-Immo propose 35000€, Immo de France 55000€ dont il faudrait déduire les travaux (- 20000€).

Jean-Luc Canouet a été consulté sur la possibilité de déduire le montant des travaux sur le plan fiscal : pour bénéficier de la déductibilité, il faut que les travaux touchent un bien loué ou qui va l’être.

Patrick Séguy a obtenu un devis de l’Atelier du vernisseur. Une étude comparative avec le devis d’Immo de France montre que, même avec le devis le moins cher (7500€) il faudra sans doute ajouter des rubriques. Jean-Noël Billet fait remarquer que personne n’a évoqué l’électricité, qui n’est pas aux normes, et la nécessité d’avoir un accompagnement par un organisme spécialisé dans les travaux conformes aux normes.

Le problème de la VMC est soulevé : il ne semble pas possible de demander à la copropriété d’installer une VMC collective ; par contre il serait possible de demander une autorisation pour une VMR (R= régulée), et cela coûterait 1000€ environ.

Une majorité (mais pas tout le monde) des membres du CA vote pour la vente en l’état : soit sous condition d’en obtenir 30000€ comme indiqué par les agences, soit sans condition. La vente en direct ou par agence fait l’objet d’un débat, mais ce n’est pas une priorité. L’important est que l’AG se prononce sur cette proposition de vendre le studio en l’état.

1. **Compte-rendu du Conseil syndical de la copropriété**

Christian Gares et Didier Lascoumes indiquent que désormais il faudra proposer un PPT : plan prévisionnel de travaux. Cela se monterait à 6000€ en 2025.

Il faudra ajouter à cette somme environ 700 ou 800€ de frais de notaire pour 3 actes différents à régler : la cession de la place de parking du club à la copropriété, la transformation des lots 21 et 22 en lot 28, et le lot 23 (club) avec le lot 36 (extension). Le montant de ces frais de notaire s’élèverait à 2400€, dont 1/3 pour le club.

Le problème du parking est difficile à régler car le notaire était différent et le syndic aussi. Les interlocuteurs actuels ne se sentent pas redevables des dysfonctionnements passés. Il n’y a pas d’acte de vente, mais des votes, celui du club et celui de la copropriété.

1. **Festival du 11 novembre 2024**

Le principe du Festival a été retenu au dernier CA. Il faut avancer et le déclarer officiellement. Le CA propose que l’arbitre soit Nathalie Giard, comme la plupart des années précédentes, d’autant plus que son club toulousain, Bridge Académie, soutient très fort le Festival de Rodez.

Une proposition avait été faite d’organiser 2 tournois : un pour les « bons » joueurs, et un pour les 4e et 3e série, qui se sont parfois sentis dépassés en rencontrant de très bons joueurs. Les réactions sont diverses et plusieurs questions se posent, auxquelles le CA n’a pas de réponses pour l’instant :

* Faut-il déclarer 2 tournois et non plus un seul ?
* Quid des récompenses ? Cela ne va-t-il pas augmenter le montant total ?
* Comment séparer les 2 catégories ? En effet, officiellement ce qui compte c’est l’indice de compétition (de 25 à 100), le seul enregistré lors d’une inscription ; mais lors des résultats, le logiciel fait apparaître les indices de valeur (1re, 2e, 3e et 4e série) et non plus les indices de compétition, et il faut reconnaître que parfois un 2e série Coeur a un IC (indice de compétition) de 37, et une 3e série majeure un IC de 41. Comment départager les joueurs ?
1. **Dates à retenir :**
* l’Assemblée Générale le lundi 22 avril ;
* le Conseil d’administration pour élire le nouveau bureau le lundi 6 mai.

♠ ♦ ♣ ♠

L’ordre du jour étant épuisé, la présidente remercie les participants.